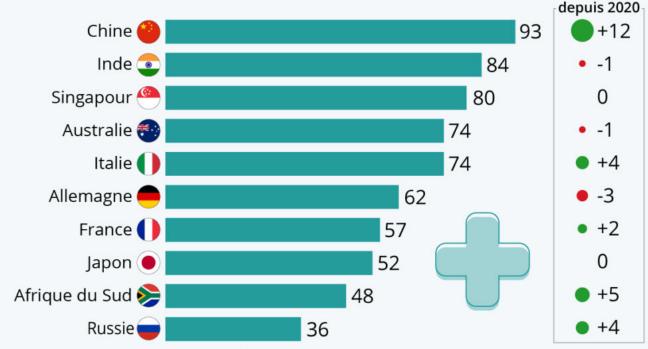


Les pays faisant le plus (ou le moins) confiance aux autorités sanitaires

Où l'on fait le plus (et le moins) confiance aux autorités sanitaires

Part des répondants faisant confiance aux autorités sanitaires nationales (en %) *



^{*} dans une sélection de pays. Étude menée en ligne auprès de 36 000 répondants dans 27 pays (novembre 2021).

Source: Edelman Trust Barometer











Évolution





Comme le dévoile le <u>dernier baromètre</u> de la société de conseil Edelman, qui a interrogé 36 000 personnes dans 27 pays sur leur confiance dans les autorités sanitaires nationales en novembre 2021, c'est en Chine que l'on observe le niveau le plus élevé de confiance.

La stratégie chinoise du « zéro-Covid », qui implique des mesures draconiennes lorsqu'un seul cas fait son apparition, fait presque l'unanimité : 93 % des <u>Chinois</u> interrogés ont déclaré avoir globalement confiance dans les autorités sanitaires nationales. Toutefois, cette stratégie s'avère de plus en plus difficile à maintenir depuis l'apparition du variant Omicron, hautement contagieux, et ce à quelques jours seulement du début des JO d'hiver à Pékin.

Le score est également particulièrement élevé en Inde (74 %). À l'inverse, l'un des taux les plus bas de l'étude a été enregistré en Russie, où seulement 36 % des répondants ont affirmé faire confiance aux autorités sanitaires. Une méfiance qui se traduit aussi par le taux de vaccination: seuls près de 48 % des Russes avaient une vaccination complète (sans rappel) au 18 janvier 2022, selon les chiffres de <u>Our World in Data</u>.

Dans l'Hexagone, où l'espoir d'un pic épidémique proche semble se dissiper, 57 % des répondants se fient aux autorités sanitaires nationales, soit moins qu'en Allemagne où la part atteint tout de même les 62 %.

Malgré le fait que la circulation du SARS-CoV-2 se maintient à un niveau très élevé, le gouvernement vient d'annoncer que le 2 février, trois contraintes seront abolies : l'exigence du port du masque en extérieur, l'obligation du télétravail trois jours par semaine et les jauges dans les lieux accueillant du public.

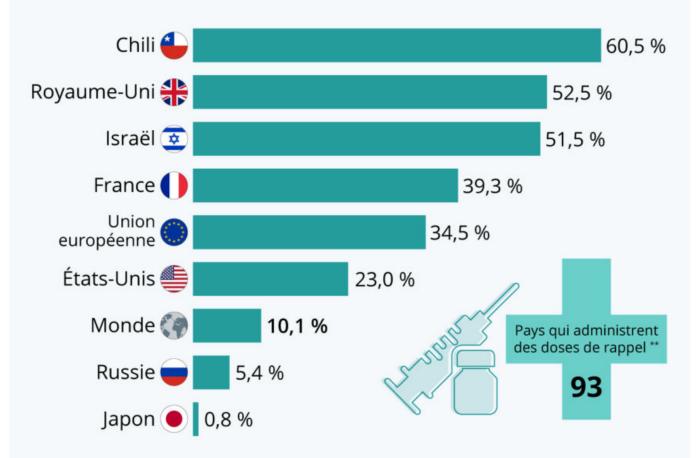
De Claire Jenik pour Statista

Quelle part de la population a reçu une dose de rappel ?



Quelle part de la population a reçu une dose de rappel?

Part de la population des pays et régions sélectionnés ayant reçu une injection de rappel du vaccin contre le Covid-19 *



En date du 10/11 janvier 2021.

** États souverains uniquement, selon la source.

Source: Our World in Data













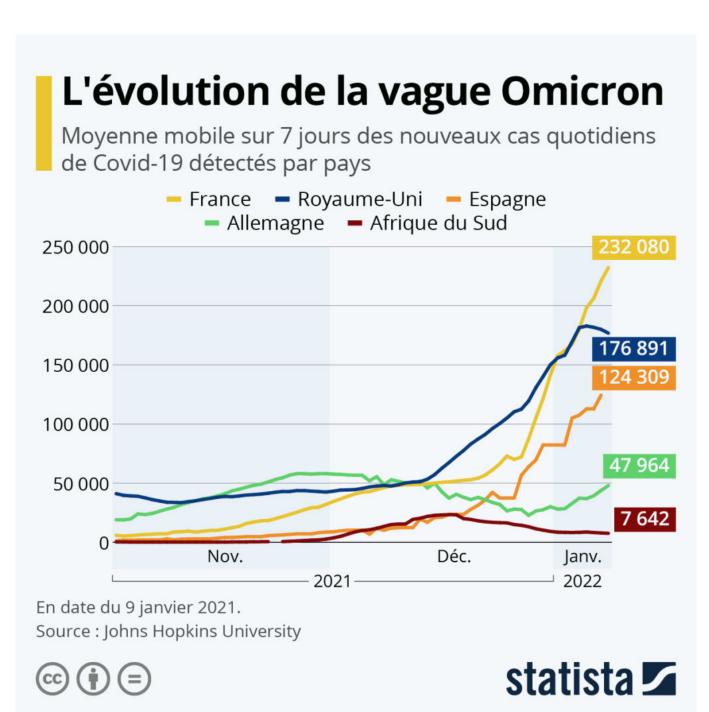
Selon les <u>données</u> compilées par Our World in Data, à ce jour, près d'une centaine de pays ont lancé des campagnes de rappel vaccinal contre le Covid-19. Le dernier en date étant l'Inde, où une troisième dose est proposée depuis lundi aux professionnels de santé et aux personnes âgées. Ces dernières semaines, de nombreux pays ont opté pour la généralisation de la troisième dose face à la progression du variant Omicron, qui a fait grimper le niveau d'infections à des <u>niveaux sans précédent</u>.

Premier pays à avoir lancé sa campagne initiale de vaccination (en décembre 2020), Israël a aussi été le premier à proposer des injections de rappel l'été dernier. Le 11 janvier, plus de la moitié de sa population avait reçu une troisième dose. Le Chili et le Royaume-Uni sont également en avance dans ce domaine, avec respectivement 62 % et 53 % de la population concernée. Dans l'Hexagone, environ 40 % des Français ont reçu leur rappel à ce jour, soit un peu plus que la moyenne globale dans l'Union européenne (35 %). En revanche, dans d'autres pays comme Japon, la campagne de rappel démarre beaucoup plus lentement : la part de la population concernée étant pour le moment inférieure à 1 %.

Dans un <u>communiqué</u> publié mardi, des experts de l'Organisation de la santé ont toutefois prévenu qu'une mise à jour des vaccins existants allait être nécessaire pour combattre efficacement la pandémie sur le long terme. « Une stratégie de vaccination basée sur des doses de rappel répétées de la composition vaccinale initiale a peu de chances d'être appropriée ou durable » mettent en garde ces spécialistes. Avec l'essor de nouveaux variants, ils estiment ainsi « que des vaccins contre le Covid-19 ayant un impact élevé en matière de prévention de l'infection et des transmissions, en plus de prévenir des formes graves de la maladie et des décès, sont nécessaires et doivent être développés ».

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Comment évolue la vague Omicron



Dans de nombreux pays, le nombre de nouveaux cas quotidiens de Covid-19 a grimpé en flèche ces dernières semaines. Cette flambée épidémique s'est enclenchée à la fin de l'année 2021 avec la propagation du variant Omicron, plus contagieux que les précédents même si sa sévérité semble limitée. Comme le montre notre graphique basé sur les données de l'université Johns Hopkins, la France fait face à une importante poussée épidémique et enregistre actuellement un niveau record de nouveaux cas



détectés. Le 8 janvier, la moyenne sur 7 jours des contaminations dépassait 230 000 et l'allure de la courbe suggère que le pic n'a pas encore été atteint. Selon les dernières projections de l'Institut Pasteur, le pic des infections devrait survenir mi-janvier et le nombre de cas décroître courant février.

En Afrique du Sud, en revanche, où le variant Omicron a été détecté pour la première fois en novembre, on observe une nette amélioration de la situation sanitaire ces dernières semaines. Le pic de la vague épidémique y a été atteint à la mi-décembre 2021, avec une moyenne de plus de 23 000 cas quotidiens sur 7 jours, mais les chiffres ont désormais diminué de 70 % (7 600 cas le 8 janvier). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met toutefois en garde sur la transposition des résultats de la vague Omicron en Afrique du Sud à d'autres pays. En effet, chaque pays présente des caractéristiques propres, comme la démographie ou les conditions climatiques, des paramètres qui peuvent influencer la propagation du virus. Selon le dernier recensement de l'OMS, le variant Omicron est désormais présent dans 128 pays.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les gagnants et les perdants économiques de la pandémie

Les gagnants et les perdants économiques de la pandémie Évolution du PIB dans une sélection de pays de l'OCDE entre le T4 2019 et T3 2021 (en %) Irlande () +22,3 Chili 4 +10,4 Norvège # +3,5 Pologne -+3,1 Suède 🛑 +2,1 Danemark 🛟 +2,1 France -1,3 Italie -1,4(Canada -1,9 Japon Royaume-Uni -3,2 Portugal -6,6 Espagne Source: The Economist statista 🗹



Alors que la pandémie du Covid-19 est toujours en cours, la plupart des économies des pays de l'OCDE ont commencé à se remettre des effets de 2020. Selon les <u>données collectées</u> par The Economist, l'Irlande a été le pays ayant connu la plus forte hausse du PIB entre le quatrième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2021, augmentant son produit intérieur brut de 22,3%. Impressionnant, certes, ce résultat est toutefois l'exception plutôt que la norme, les géants de la tech et de la pharmacie installés dans le pays ayant notamment contribué à cette performance.

Derrière l'Irlande, on retrouve le Chili avec une hausse de 10,4% du PIB. Les pays occupant les places 3 à 6 affichent cependant une croissance plus modeste qui se situe entre 2,1 et 3,5%. Les pays européens les plus durement touchés par le virus, dont le Royaume-Uni, le Portugal, l'Espagne, l'Italie mais aussi la France, ne se sont eux toujours pas remis du début de la pandémie, comme le mettent en évidence les chiffres.

Alors que le Royaume-Uni, par exemple, semblait être en bonne voie vers l'immunité collective après son combat contre le variant Delta, il se classe actuellement au deuxième rang mondial en matière de contaminations, avec près de 180 000 nouveaux cas détectés le 6 janvier en raison de la propagation du variant l'Omicron hautement contagieux. L'Espagne, pays affichant la plus forte baisse du PIB sur la liste des 23 pays de l'OCDE analysés par The Economist, enregistre actuellement 112 772 nouveaux cas tout en souffrant toujours du manque de revenus touristiques au cours des deux dernières années.

Quant à <u>l'Hexagone</u>, où près de 259 000 nouvelles infections ont été enregistrées le 6 janvier, la baisse du PIB a été de 0,1 % sur la période indiquée.

Si le PIB à lui seul n'est qu'un indicateur momentané de la santé économique d'un pays, il n'en reste pas moins valable à lui seul. Pour établir un classement plus détaillé, les analystes de l'Economist ont également collecté des données sur l'évolution du revenu des ménages par personne, l'investissement en capital de l'État, le cours des actions et le ratio de la dette publique au PIB. Lorsque l'on considère cette analyse élargie, le Danemark, la Slovénie et la Suède sont les économies qui ont le mieux traversé la pandémie jusqu'à présent, le Japon, le Royaume-Uni et l'Espagne arrivant en bas de l'échelle.

De Claire Jenik pour <u>Statista</u>

15 communes du Vaucluse concernées par le masque obligatoire en centre-ville

6 décembre 2025 |



Ecrit par le 6 décembre 2025



La cinquième vague Covid-19 touche fortement le département de Vaucluse, avec un taux d'incidence de 820 cas pour 100 000 habitants, chiffre consolidé pour la semaine 51.

À la fin de la semaine dernière, 327 personnes étaient hospitalisées pour Covid-19, dont 23 en service de réanimation et soins intensifs. Par ailleurs, 2 évacuations sanitaires ont été effectuées vers la Normandie pour alléger la très forte tension qui pèse sur le système de soins, pour lequel le Plan blanc est maintenu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De nouvelles évacuations sanitaires sont prévues ces prochains jours. Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, a décidé la mise en œuvre de mesures complémentaires pour lutter contre la propagation de l'épidémie, applicables dès le 30 décembre 2021.

Extension des conditions d'obligation du port du masque

A compter du 30 décembre 2021, afin de limiter les risques de propagation du virus et en concertation avec les communes concernées, le préfet de Vaucluse étend l'obligation du port du masque, pour toute personne de onze ans et plus, dans les centres-villes des 15 communes de plus de 9000 habitants du département. Les périmètres recoupent les centres-villes et les zones de forte affluence. Ils sont consultables sur le site internet de la préfecture et sur les sites des mairies :

6 décembre 2025 |

Ecrit par le 6 décembre 2025

- Apt
- Avignon
- Bollène
- Carpentras
- Cavaillon
- Isle-sur-la Sorgue
- Le Pontet
- Monteux
- Orange
- Pernes-les-Fontaines
- Pertuis
- Sorgues
- Vaison-la-Romaine
- Valréas
- Vedène

Le port du masque demeure obligatoire dans le reste du département pour toute personne de onze ans et plus dans les conditions et pour les activités suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide- greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, tel que les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices;
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public (ERP).

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

Considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale, la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite dans l'ensemble des communes du département jusqu'au 19 janvier inclus. Cette interdiction ne s'applique pas dès lors que la zone concernée est barriérée et soumise au pass sanitaire.



Mesures spécifiques pour les festivités du nouvel an .

Considérant les risques accrus de propagation de l'épidémie liés aux festivités du 31 décembre 2021, le préfet de Vaucluse a décidé les mesures ponctuelles suivantes :

- la fermeture anticipée des bars, restaurants et débits de boissons à 01h30 dans la nuit du 31 décembre 2021 au 1er janvier 2022, dans l'ensemble du département de Vaucluse ;
- l'interdiction des soirées dansantes et activités de danse organisées en intérieur comme en extérieur, à compter du 31 décembre 2021 et jusqu'au 1er janvier 2022 dans les établissements recevant du public tels que les salles d'audition, conférence multimédia, salles de spectacle ou de cabaret, salles de projection, salles polyvalentes, restaurants et débits de boissons, hôtels, pension de famille, résidences de tourisme et gîtes, établissement sportifs clos et couverts, établissements d'enseignement et de formation, établissements de plein air, chapiteaux, tentes;
- l'interdiction des rassemblements importants de personnes et des soirées dansantes organisés dans l'espace public, à compter du 31 décembre 2021 et jusqu'au 1er janvier 2022 inclus.

Entre le jeudi 30 décembre 2021 à 08h00 au dimanche 2 janvier 2022 à 08h00 dans le département :

- la vente de carburant au détail dans tout récipient transportable est interdite sur le territoire de l'ensemble des communes du département de Vaucluse. Les gérants des stations service, notamment celles disposant d'appareils ou de pompes automatisées de distribution d'essence, devront s'assurer du respect de cette prescription ;
- le transport de carburant dans tout récipient, tel que bidon ou jerrican, est interdit ;
- la vente, le transport de pétards et pièces d'artifice et leur usage dans les lieux publics sont interdits :
- la vente et le transport d'acide ainsi que des alcools et de tous produits inflammables ou chimiques sont interdits ;
- les teknivals et rassemblements de musique électronique (free parties, rave parties) sont interdits sur le territoire Vauclusien du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022.

L.M.

Vaucluse: le point sur la situation sanitaire

6 décembre 2025 |



Ecrit par le 6 décembre 2025



Le Vaucluse affiche des taux d'incidence inédits dans le département. Après un taux de 842/100.000 habitants en semaine 49, celui-ci passe à 889 en semaine 50, nettement supérieur à la moyenne nationale de 536. Un chiffre également supérieur au 'pic' constaté dans le département en novembre 2020 (un peu plus de 700). 55 nouveaux cas ont été déclarés en 7 jours pour 100.000 habitants.

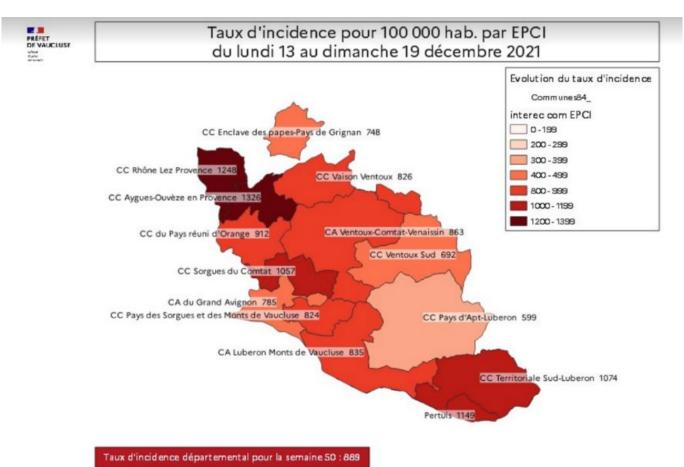
Le préfet de Vaucluse invite à annuler la tenue d'événements qui sont risqués d'un point de vue sanitaire à l'intérieur (salle des fêtes, salles communales ...), comme à l'extérieur (concerts, feux d'artifice avec du public, parades de Noël, déambulations ...) et à reporter ou annuler les cérémonies de vœux (moment de grands rassemblements et de convivialité).

Lire aussi : Le préfet de Vaucluse invite « à annuler tous les grands rassemblements à caractère festif »

Côté territoires, les communautés de communes d'Aygues-Ouvèze en Provence (1326) et Rhône-lez-Provence (1248) affichent les taux d'incidence les plus forts en Vaucluse (voir carte ci-dessous). Les communautés de communes Pays d'Apt Luberon (599) et Ventoux Sud (692) affichent les taux



d'incidence les plus bas.



Crédit: Préfecture de Vaucluse

1 228 décès

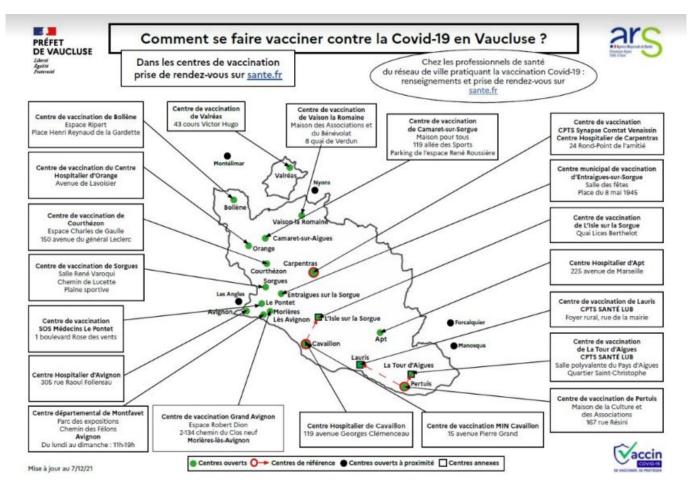
Au 21 décembre, 340 personnes étaient hospitalisées dont 23 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 65 ans, 2 patients vaccinés dont 1 avec dose de rappel) ; 231 en hospitalisation conventionnelle (+81 personnes en 7 jours) ; 86 en soins de suite et réadaptation (+19 personnes en 7 jours). 1 228 décès en tout ont été constatés depuis le début de l'épidémie. Parmi ces décès, 1 041 ont été constatés à l'hôpital, dont 15 durant la semaine 50 ; 187 en EHPAD. Au 20 décembre, la préfecture faisait état de 138% des lits de réanimation occupés par des patients atteints du Covid-19.

148 237 personnes ont reçu leur dose de rappel

En Vaucluse, 402 230 personnes de plus de 12 ans ont reçu deux doses, soit 83.3 % de la population éligible, pour une moyenne nationale de 89.2 %. 148 237 personnes de plus de 18 ans ont reçu leur dose de rappel, soit 30.7 % de la population éligible pour une moyenne nationale de 33.2 %. Par ailleur, la



préfecture et l'ARS, avec le concours des associations de sécurité civile (Croix-blanche et Croix-rouge) et le soutien de la direction du centre commercial Buld'air, mettent en place un centre de dépistage COVID-19 éphémère au sein du centre commercial Buld'Air.



Crédit: préfecture de Vaucluse

Extension des conditions d'obligation du port du masque

Du fait du risque épidémique accru par les fêtes de fin d'année, repas de Noël et réunions du réveillon du Nouvel An, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus dans les conditions et pour les activités suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide- greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population, dont les manifestations sur la voie publique etre, tel que les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;



- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices :
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public (ERP).

Port du masque

Le port du masque est également obligatoire, pour toutes personne de onze ans et plus, dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes ne peut être respectée.

En revanche, l'obligation du port du masque ne s'applique pas :

- dans les parcs et jardins, sur les plages et aux abords des plans d'eau ;
- pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus;
- pour les personnes pratiquant une activité sportive et les usagers de deux roues.

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

Considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale, la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite dans l'ensemble des communes du département. Cette interdiction ne s'applique pas dès lors que la zone concernée est barriérée et soumise au pass sanitaire.

L.M.

Envolée record des cas de Covid dans le



Vaucluse



Alors qu'Olivier Véran, ministre de la Santé, assurait il y a peu que « nous étions en train d'atteindre le pic » épidémique, le Vaucluse affiche des taux d'incidence inédit dans le département. Ainsi, après les 'records' constaté en semaine 48 (594 cas pour 100 000 habitants), le taux d'incidence atteint désormais 834 en semaine 49 (du lundi 6 au dimanche 12 décembre), contre 503 pour la moyenne nationale. Un chiffre supérieur au 'pic' constaté dans le département en novembre 2020 (un peu plus de 700).

Proportionnellement ce sont les Vauclusiens de 30 à 39 ans (1 187 cas pour 100 000 personnes) et les 10 à 19 ans (1 108) qui sont les plus infectés. En général, les taux d'incidence les plus élevés concernent principalement les moins de 59 ans. Succès de la vaccination (?), les plus de 70 ans semblent finalement être les mieux protégés.

Côté territoire, c'est dans la communauté de communes d'Aygues-Ouvèze en Provence que le taux d'incidence est le plus fort en Vaucluse où, à l'exception de Ventoux-Sud (-13,88% en une semaine), tous les secteurs sont en hausse (voir carte ci-dessous).



Hausse des décès en 1 semaine

Aujourd'hui 237 personnes sont hospitalisées dont 20 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 66 ans, 1 patient vacciné). C'est 9 de plus que la semaine précédente. Par ailleurs, 150 se trouvent en hospitalisation conventionnelle (+32 personnes en 7 jours) et 67 en soins de suite et réadaptation (+16 personnes en 7 jours).

Pour la semaine 49, on déplore également 15 décès liés au Covid, contre 3 décès semaine 48, portant ainsi à 1 202 le nombre de décès en Vaucluse depuis le début de la pandémie.

15% de non-vaccinés

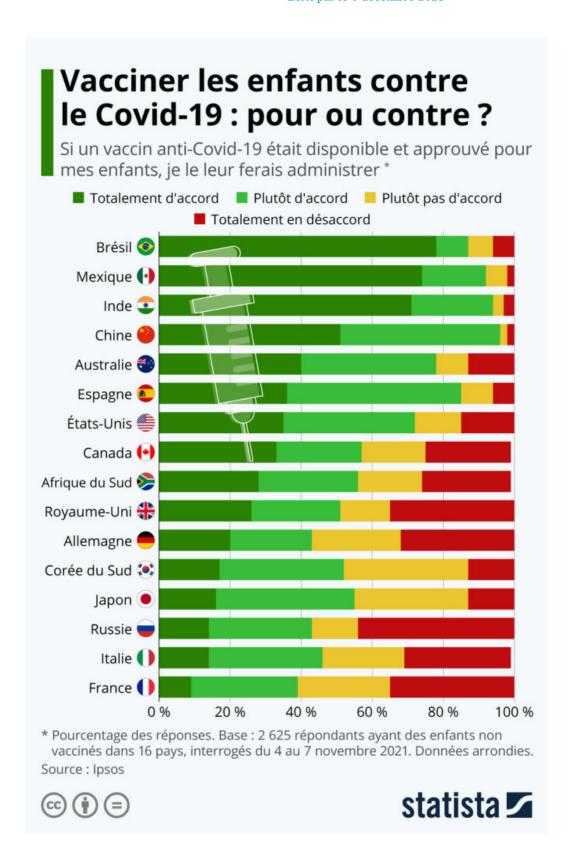
Enfin, au 9 décembre 2021, les données transmises par Santé publique France concernant le département de Vaucluse affichent , après rectification en tenant désormais compte du lieu de résidence des personnes vaccinées en lieu et place de leur lieu de vaccination :

- •407 653 personnes soit 84,5% de la population éligible ayant reçu au moins une dose de vaccin (90,5% au niveau national) ;
- •399 784 personnes soit 82,8% de la population éligible (12 ans et plus) disposant d'un schéma vaccinal complet (88,6 % au niveau national) et
- •102 854 personnes de plus de 18 ans ayant reçu une dose de rappel.

Au bilan, 15% de la population vauclusienne n'est à ce jour pas vaccinée.

La vaccination des enfants contre le Covid-19 : pour ou contre ?









Le 25 novembre, l'Agence européenne des médicaments (AEM) a approuvé l'utilisation du vaccin à ARNm de Pfizer-BioNTech pour les enfants âgés de 5 à 11 ans. Suite à ce feu vert européen, le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé l'ouverture de la vaccination pour cette tranche d'âge d'ici la fin du mois. Dès le 15 décembre, les 360 000 enfants « à risque » de développer des formes graves de Covid-19 pourront recevoir leur dose. Si le sujet fait débat chez les parents, c'est à la Haute Autorité de santé (HAS) que reviendra la décision finale de pouvoir généraliser ou non le vaccin aux 6 millions d'enfants restants.

Comme le confirme une étude d'Ipsos, la <u>vaccination</u> des enfants contre le Covid-19 est un sujet particulièrement sensible en France. Sur les 16 pays étudiés, la France affiche le pourcentage le plus élevé de parents qui ne sont pas disposés à faire vacciner leurs enfants si un vaccin était approuvé à cet effet, soit 61 %. Un peu plus du tiers des personnes interrogées (35 %) sont même totalement contre cette idée, tandis que la part des parents qui le feraient sans hésiter atteint à peine 10 %. Parmi les pays les plus sceptiques à cet égard, on retrouve d'autres nations européennes comme la Russie, l'Italie et l'Allemagne, où la part des avis négatifs à ce sujet dépasse également 50 %.

À l'inverse, la vaccination des enfants contre le Covid-19 ne semble pas faire l'objet de beaucoup de débats dans des pays comme le Brésil, le Mexique et l'Inde. Là-bas, le pourcentage de parents qui sont totalement disposés à faire vacciner leurs enfants dépasse 70 %.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Vaucluse : le Covid affiche son plus fort taux d'incidence en 2021

Après <u>la forte hausse du taux d'incidence constatée en Vaucluse en semaine 47</u>, avec 594 cas pour 100 000 habitants les données épidémiologiques enregistrent le plus fort taux d'incidence dans le département en 2021 pour la semaine 48 (du 29 novembre au 5 décembre). Il faut remonter à fin octobre et début novembre 2020 pour trouver des niveaux équivalents ou supérieurs (jusqu'à 700).

En une semaine, le nombre de personnes infectées a progressé de 69,7% dans le département. C'est dans le secteur d'Aygues-Ouvèze (1 007) que les chiffres sont les plus élevés. Comme la semaine précédente, le Sud-Luberon (923) et les Sorgues du Comtat (743) sont aussi particulièrement touchés. Partout dans le département, ces taux d'incidence sont au-delà de 400 alors qu'ils étaient de seulement 40 il y a moins de 2 mois.

Peu de décès malgré une hausse des hospitalisations





A ce stade, 180 personnes sont hospitalisées (contre 141 en semaine 47) dont 11 en réanimation et soins intensifs (3 la semaine précédente). Avec ces 8 personnes supplémentaires, la moyenne d'âge de ces malades passe de 78,3 ans à 68 ans. Si aucun d'entre eux n'était vaccinés en semaine 47 ils sont désormais 2 à l'être tout en étant en réanimation. Par ailleurs, 118 personnes sont en hospitalisation conventionnelle (+29 personnes en 7 jours) et 51 en soins de suite et réadaptation (+2).

En revanche, on dénombre 3 décès liés au Covid en semaine 48. C'est moins qu'en semaine 47 (6 décès) ou 46 (5 décès) et très loin des pics précédents (voir graphique ci-dessous). Au total, depuis le début de la pandémie, 1 183 décès ont été constatés dans le département : 997 à l'hôpital 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

La vaccination au ralenti

La semaine dernière seulement 526 personnes supplémentaires ont reçu leur première dose. Ils étaient à peine 512 à recevoir leur deuxième. Ils sont ainsi désormais 431 646 à avoir reçu une première dose dans le Vaucluse (89,4% des plus de 12 ans contre 90,1% au niveau national) et 425 151 à s'être fait injecter leur seconde dose (88,1% pour le Vaucluse et 88,2% pour l'Hexagone).

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Education

- Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires à compter du 9 décembre prochain (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24 heures peuvent continuer à aller en classe.
- Les collégiens, à partir de la 6°, qui disposent d'un schéma vaccinal complet, peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non vaccinés doivent suivre les cours depuis leur domicile durant la période d'isolement.

Loisirs

- Fermeture des discothèques dès ce vendredi 9 décembre, pour une durée de 4 semaines.
- Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.
- Évènements festifs et conviviaux en extérieur : Evolution des protocoles, sous le contrôle des préfets.
- Suspension des cocktails dans les événements organisés en intérieur ; application systématique pour les points de restauration organisés en extérieur.

Milieu professionnel

- Incitation à restaurer le télétravail, 2 à 3 jours par semaine.
- Limitation des réunions en présentiel.
- Report des pots de départ



Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception : les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet, en provenance d'un Etat-membre de l'UE.
- Pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays a évolué avec l'ajout d'une classification "rouge écarlate".

Vaccination

- Ouverture de la vaccination aux 5-11 ans en situation de vulnérabilité à compter du 15 décembre.
- Ouverture de la campagne de rappel à toute la population adulte de plus de 18 ans, cinq mois après la dernière injection ou infection, depuis le samedi 27 novembre.

Pass sanitaire

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire reste valide. Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir effectué leur rappel au 15 janvier pour conserver leur pass sanitaire. Depuis le 29 novembre, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24h sont des preuves constitutives du pass sanitaire.

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les ERP (Etablissement recevant du public), y compris ceux soumis au 'pass sanitaire'.

1/ Obligation du port du masque :

- en extérieur pour toute personne de onze ans et plus dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins 2 mètres entre 2 personnes ne peut-être respectée (III de l'article 1er du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié).
- dans les cours de récréation des écoles élémentaires de l'ensemble du département pour toutes les personnes de plus de 6 ans.